



Fiche Permanences Cantine PARENTS
Surveillance extérieur
Commune déléguée de THORENS GLIERES – Commune de Fillière



- ✓ Lors de son arrivée, le parent se présente auprès du personnel du restaurant scolaire, émerge la feuille de permanence du jour et indique s'il souhaite déjeuner après le service.

- ✓ A 12h00, les enfants sortent de classe. Les agents d'animation font l'appel de chaque classe.

- ➔ Le parent doit donc à ce moment-là être bienveillant envers les enfants qui sont dans les rangs et ceux qui sont déjà en train de jouer dans la cour. Le parent ne fait pas l'appel des classes.

- ✓ Le rôle du parent lors de la surveillance extérieure est d'être en surveillance active (pas d'utilisation du téléphone portable), se déplacer dans la cour et d'être vigilant envers les différents comportements des enfants.

- ✓ En cas de blessures d'un enfant, le parent doit informer directement un agent d'animation. Le parent ne peut prodiguer de soins à l'enfant.

- ✓ En cas de bagarre ou de dispute, le parent doit informer directement un agent d'animation.

- ✓ Si le parent se trouve dans une situation difficile ou face à une situation à laquelle il ne sait pas comment réagir, ne pas hésiter à solliciter l'aide de l'équipe d'animation ou du coordinateur.

- ✓ A 13h20, le service est terminé. Il est temps pour nous de vous remercier pour votre aide ou de vous souhaiter un bon appétit en notre compagnie 😊